

Les nouveaux rapports industrie-services à l'ère du numérique

Déclaration du groupe de la CGT

« La traditionnelle vision segmentée de l'industrie et des services ne résiste plus à la réalité économique » affirme d'emblée l'avis présenté par la rapporteure. Loin de sombrer dans le déclinisme, l'avis nous pousse à anticiper de nouveaux modèles économiques et sociaux susceptibles de produire un rebond industriel, tiré par la dynamique des services et appuyé sur une forte aspiration à produire et à consommer autrement. Avec pertinence, la rapporteure a proposé d'intégrer les potentialités de la révolution numérique à la problématique d'ensemble. Celle-ci joue d'ores et déjà un rôle majeur dans l'économie, dans le renouvellement et l'extension des services et dans les nouveaux rapports industrie-services. Elle comporte de fortes potentialités mais aussi des risques, notamment celui d'une paupérisation grandissante accompagnant les énormes gains de productivité générés, ou celui d'un affaiblissement des démocraties du fait de la capacité de géants multinationaux à s'affranchir des lois et des règles sociales, fiscales, culturelles, environnementales et à imposer leurs propres pouvoirs.

L'avis n'évite rien de ces dangers ni des difficultés d'une industrie soumise pendant de nombreuses années à des choix stratégiques qui ont privilégié les délocalisations plutôt que l'investissement et le renouvellement de l'appareil productif. Il affirme une vision de l'entreprise du futur relevant le triple défi économique, social et sociétal, intégrée et connectée aux territoires, utilisant toutes les potentialités du numérique.

La CGT soutient le diagnostic et les préconisations exprimés dans l'avis. Elle appuie tout particulièrement celles concernant les transformations du travail et des stratégies managériales à conduire. Les politiques managériales fondées sur le stress et l'abaissement des coûts salariaux sont des freins à lever. L'enjeu de financement de la sécurité sociale est également un défi à relever. Le numérique appelle des formes de travail collaboratives, favorisant la créativité, l'innovation et le bien-être au travail. La mise en place d'un droit à la déconnexion est une proposition complémentaire mais nécessaire. Plus généralement, le numérique interroge sur le rapport au temps.

Pour les start-ups, se faire absorber par un grand groupe ou s'éteindre faute de capital est trop souvent la seule alternative. La France est ainsi le pays qui en crée le plus et en détruit le plus. L'avis insiste sur l'urgence de nouveaux rapports avec les grands groupes, urgence à réorienter le capital investissement vers l'amorçage, le développement et la fusion de PME-TPE, à créer un capital-risque porté par plusieurs entreprises pour l'investissement des start-ups ainsi qu'une plateforme

collaborative nationale : soit une conception de « start-up à la française ». La CGT pense que les banques devraient davantage assumer la prise de risque au service des entreprises innovantes.

Reprendre la main démocratique, vis-à-vis de l'hégémonie de certains géants du web, constitue un autre axe de préconisations fondamentales de l'avis. Le rôle de l'Etat et de l'Europe est à cet égard décisif.

Cet ensemble de préconisations mérite d'être entendu et suivi par les pouvoirs publics. La CGT a voté l'avis.